

**COMMUNE DE RENCUREL (ISERE)**  
**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 22 FEVRIER 2022**

Présents au début de la séance : MM. Jessica LOCATELLI, Martine GUERIN, Alexandre BERTHE, Rémy BORTOLATO, Corinne DOUGERE, Olivier DUTEL, Prisca MANUEL, Maud PERROTEAU, Marylène SERRAT.

Excusés : Emmanuel ELGOYHEN, Anne-Julie PARSY

Secrétaires de séance : Corinne DOUGERE et Mme Mylène BORRELLI.

Pouvoir de Mme Anne-Julie PARSY est donné à Mme Maud PERROTEAU

Pouvoir de M. Emmanuel ELGOYHEN est donné à Mme Jessica LOCATELLI

Madame le maire liste les points à l'ordre du jour.

Constatant que le quorum est atteint, madame le maire, déclare la séance ouverte.

**1. Vote des comptes administratifs 2021 et des comptes de gestion 2021 : Budget commune, budget chaufferie**

Madame le Maire présente le compte administratif de la chaufferie et informe des résultats :

- Compte administratif budget annexe Chaufferie 2021

		Fonctionnement	Investissement
RECETTES	Réalisations	22 581.06	0.00 €
DEPENSES	Réalisations	25 104.69	19 428.44
	Résultats	-2 523.63	-19 428.44

Madame le Maire présente le compte administratif du budget principal de la commune et informe des résultats :

- Compte administratif budget principal de la Commune 2021

		Fonctionnement	Investissement
RECETTES	Réalisations	446 336.61	741 422.49
DEPENSES	Réalisations	337 122.01	697 099.46
	Résultats	109 214.60	44 323.03

Madame le Maire se retire pour permettre le vote des comptes administratifs.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents les comptes de gestion et les comptes administratif 2021 de la chaufferie et de la commune.

Madame le Maire réintègre la salle.

## **2. Affectation des résultats**

### CHAUFFERIE

#### **Résultat de fonctionnement**

Déficit de fonctionnement de	-2 523,63 €
Excédent reporté de	+ 15 083,86 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	+ 12 560,23 €

#### **Résultat d'investissement**

Déficit d'investissement de	- 19 428,44 €
Excédent reporté d'investissement de	+ 18 468,05 €
Soit un déficit d'investissement cumulé de	- 960,39 €

#### **Le conseil municipal à l'unanimité décide l'affectation des résultats ci-après :**

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 excédent	12 560,23 €
Affectation complémentaire en réserve 1068	960,39 €
Résultat reporté en recettes de fonctionnement	+ 11 599,84 €
Résultat reporté en dépenses d'investissement	- 960,39 €

### COMMUNE

#### **Résultat de fonctionnement**

Excédent de fonctionnement de	+ 109 214.60 €
Excédent reporté de	+ 246 081.86 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	+ 355 296.46 €

#### **Résultat d'investissement**

Excédent d'investissement de	44 323.03 €
Déficit reporté d'investissement de	- 141 041.32 €
Soit un déficit d'investissement cumulé de	- 96 718.29 €

#### **Le conseil municipal à l'unanimité décide l'affectation des résultats ci-après :**

Résultat d'exploitation au 31/12/2021 excédent	+ 355 296.46 €
Affectation complémentaire en réserve 1068	96 718.29 €
Résultat reporté en recettes de fonctionnement 002	+ 258 578.17 €
Résultat reporté en dépenses d'investissement 001	- 96 718.29 €

## **3. Vote des budgets primitifs 2022 : Budget commune, budget chaufferie**

Madame le Maire présente le budget primitif 2022 de la commune.

		Fonctionnement	Investissement
RECETTES	Prévisions	645 609.77	532 709.90
DEPENSES	Prévisions	645 609.77	532 709.90

Madame le Maire présente le budget primitif 2022 de la chaufferie.

		Fonctionnement	Investissement
RECETTES	Prévisions	49 874.00	21 093.39
DEPENSES	Prévisions	49 874.00	21 093.39

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents les budgets primitifs de la chaufferie, de la commune.

#### **4. Taux d'imposition**

Madame Le mairie informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de voter les taux de la taxe foncière sur le bâti et le non bâti.

Après débat, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents, les taux des 2 taxes suivantes : Taxe sur le Foncier Bâti et Taxe sur le Foncier Non Bâti.

Taxes	Taux 2021	Taux votés 2022
Taxe d'habitation	/	/
Taxe foncière (bâti)	<b>30.92%</b>	<b>30.92%</b>
Taxe foncière (non bâti)	<b>42.79%</b>	<b>42.79%</b>

#### **5. Ré-imputation de la TEOM aux locataires**

La mise en place de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sur le territoire de la Communauté de Communes de Saint Marcellin Vercors Isère Communauté implique la facturation de cette taxe sur l'avis de taxe foncière.

Madame Le Maire indique qu'actuellement cette taxe est refacturée aux locataires de certains bâtiments mais pas tous.

Il est décidé de reporter cette discussion à un prochain conseil.

#### **6. Divers**

Séance levée à 19h45

Prochain conseil le 17 mars 2022.